

VOIE DE TRANSIT VERS LE PONT BERGERON

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-FLAVIE

DOCUMENT SYNTHÈSE

Historique du dossier

À l'origine, (années 70-80) le ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoyait que l'autoroute 20 à sa réalisation complète dans notre secteur devait se rendre à l'Est jusqu'au pont Bergeron à la frontière de Sainte-Flavie et de Grand-Métis. À cette fin, le MTQ a dans les années 70, procédé à l'expropriation de plusieurs terres sur l'ensemble de notre territoire. Actuellement, une partie de ces terres (secteur en parallèle au chemin Perreault Ouest) sert à la réalisation du tronçon *Sainte-Luce – Sainte-Flavie - Mont-Joli*. L'autre partie des terres expropriées (secteur en parallèle au chemin Perreault Est) est toujours la propriété du ministère des Transports, mais ne fait l'objet d'aucuns travaux.

En 1992, se tenait à Sainte-Flavie une consultation menée par le BAPE (Bureau des audiences publiques pour l'environnement) pour entendre les gens de toute la région qui voulaient émettre leurs commentaires sur la réalisation de l'autoroute. Il est important de rappeler que cette démarche est nécessaire dans ce type de projet avant de procéder à la réalisation des travaux. Le BAPE a comme mandat de faire des recommandations au gouvernement du Québec.

À l'époque, les intervenants de la région qui avaient pris parole, particulièrement des commerçants, proposaient que l'autoroute s'arrête à Mont-Joli plutôt qu'au pont Bergeron. Ils proposaient que le trafic routier qui poursuit sa route vers l'Est soit détourné de Mont-Joli vers le centre du village de Sainte-Flavie, ce qui inclut aussi les transporteurs lourds (le camionnage).

La stratégie et l'objectif visés ici étaient d'avoir le maximum de rétention possible des gens qui circulent sur notre territoire afin d'éviter que ceux-ci ne poursuivent leur chemin vers Grand-Métis. Les commerçants de l'époque avaient fait valoir l'impact négatif d'un contournement de notre village sur leur chiffre d'affaires en faisant valoir la perte éventuelle d'achalandage dans les boutiques, commerces et attraits de notre municipalité. Lors des audiences, plusieurs des commerçants s'opposaient tout simplement à la venue de l'autoroute 20 jusqu'à Mont-Joli.

En conséquence, **le BAPE recommandait au gouvernement en 1993** que les travaux de prolongement de l'autoroute 20 soient effectués jusqu'à Mont-Joli et que la seconde partie du tronçon vers le pont Bergeron soit mise sur la «glace». Le trafic routier toute nature confondu (automobiles et camions) devrait passer par le centre du village pour poursuivre son chemin vers l'Est.

Aujourd'hui, l'arrivée de l'autoroute est imminente dans notre secteur, les travaux vont bon train et l'inauguration officielle du tronçon *Sainte-Luce - Sainte-Flavie - Mont-Joli* est prévue pour **l'automne 2008**.

Voie de contournement (transit)

Depuis plus d'un an bientôt, le conseil municipal de Sainte-Flavie a été sollicité par plusieurs intervenants de notre municipalité, que ce soit par des citoyens, par des commerçants ou par des comités qui œuvrent sur notre territoire pour que la municipalité demande au ministère des Transports du Québec la construction d'une voie de transit vers le pont Bergeron sur les terrains qui sont déjà la propriété du MTQ (secteur en parallèle au chemin Perreault Est) et qui avaient été expropriés à cette fin.

Les objectifs derrière cette revendication sont d'une part de dévier le trafic lourd sur une voie de contournement pour que celui-ci se rende directement au pont Bergeron sans avoir à circuler sur nos voies touristiques et municipales et d'autre part, de soulager les résidents du chemin Perreault Est d'un trafic routier croissant qui circule rapidement et qui est appelé à s'amplifier avec l'arrivée de l'autoroute 20 à Mont-Joli.

Les raisons invoquées pour la réalisation d'une telle option sont nombreuses : qualité de vie, sécurité des résidents et des touristes, le bruit des camions (frein moteur Jacob), l'augmentation du camionnage lourd dans la région, la vitesse élevée de circulation des gens en transit, la configuration du chemin Perreault qui n'est pas adapté à une circulation de transit pour les automobiles, etc.

Assemblée publique d'information

En décembre 2005, constatant que ce mouvement (pour une voie de contournement) était important, le conseil municipal a entrepris la planification d'une assemblée publique d'information sur le sujet. Il devenait important pour nous de voir ce que la population en pensait. Cette assemblée devait avoir lieu au début de l'année 2006 (janvier-février). Pour différentes raisons et pour cause de campagne électorale, cette consultation a été déplacée au mois de juin 2006. Il est important de mentionner que cette consultation était extrêmement importante aux yeux des élus pour être en mesure de prendre une décision éclairée et appropriée à la situation actuelle vécue sur notre territoire. **Cette consultation s'imposait avant toute décision.**

Il est intéressant de noter que près de **225 personnes** se sont présentées lors de cette soirée où les représentants du ministère des Transports étaient présents pour répondre aux différentes questions de la population et où les citoyens ont pu partager leurs opinions et leurs préoccupations en ce qui concerne ce dossier.

Étaient aussi présents lors de cette soirée, la Députée de Matapédia, Mme Danielle Doyer (observatrice) et des représentants de la MRC (Municipalité régionale de comté) de la Mitis, monsieur Paul Gingras et le directeur général de l'ATR de la Gaspésie (Association touristique régionale), monsieur Sylvain Tanguay qui nous ont fait part de leur vision des choses. Cette soirée s'est déroulée dans une ambiance où le respect des opinions divergentes et le civisme de chacun furent au rendez-vous.

Collecte d'information, analyse du dossier et décision du conseil

Fort des opinions présentées lors de la soirée d'information publique, le conseil municipal de Sainte-Flavie a, dans son analyse de la situation, puisé à même différentes sources d'information et s'est alimenté de plusieurs positions actuelles et passées de citoyens, de commerçants et d'experts du développement régional au niveau économique, touristique et communautaire.

Ont aussi servi à l'analyse différents documents, rencontres et échanges téléphoniques et visites sur le terrain. Voici quelques exemples :

- Lettre ouverte de plusieurs commerçants (24) **furieux** de ne pas avoir été consultés (*NDLR : la soirée publique et la décision du conseil n'étaient toutefois pas encore effectuées*) ;
- Plusieurs lettres et courriels de citoyens **en faveur** d'une voie de contournement ;
- Deux pétitions **en faveur** d'une voie de contournement :
 - * 80 entreprises de transport de la région
 - * 212 citoyens de la municipalité
- Une pétition de 7 entreprises agricoles (18 noms) qui se sont montrées **préoccupées** par le dossier ;
- Différents échanges avec des représentants du développement local, régional et provincial ;
- Différentes séances du conseil où nous avons eu des échanges avec des citoyens et des commerçants à ce sujet ;
- Plusieurs échanges avec des représentants du ministère des Transports du Québec ;
- Plan d'organisation des ressources policières/collisions routières (sécurité) ;
- Discussions entre élus ;
- Réunion de travail sur la position de chacun des élus (huis clos) ;
- Plusieurs rencontres avec des citoyens à leur domicile ;
- Discussion avec des responsables politiques régionaux sur leur vision de la situation.

Après mûre réflexion le conseil municipal de Sainte-Flavie est aujourd'hui prêt à rendre publique son analyse de la situation. Nous sommes conscients des enjeux reliés à la décision que nous rendons publique aujourd'hui et c'est en toute connaissance de cause que nous avons pris cette décision avec les pouvoirs qui sont les nôtres et pour lesquels nous sommes dûment mandatés.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-FLAVIE

Résolution sur la voie de transit

- Considérant** la responsabilité de la municipalité d'assurer la sécurité des citoyens de son territoire ;
- Considérant** le danger que représente la cohabitation du camionnage et des véhicules de plaisance ;
- Considérant** le bruit qu'occasionne le transport lourd dans des secteurs à haut potentiel de développement touristique et résidentiel ;
- Considérant** l'augmentation constante et prévue du transport de marchandises dans notre région ;
- Considérant** la configuration actuelle de la route de la Mer qui est peu propice au transport de marchandises du à ces nombreuses courbes ;
- Considérant** que le chemin Perreault Est subit déjà un trafic routier croissant qui circule rapidement et qui est appelé à s'amplifier avec l'arrivée de l'autoroute 20 à Mont-Joli ;
- Considérant** que la configuration du chemin Perreault Est n'est pas adaptée à une circulation de transit pour les automobiles ;
- Considérant** la vision municipale du développement économique et touristique ;
- Considérant** la volonté municipale d'accentuer le positionnement de Sainte-Flavie de façon importante comme lieu de destination touristique ;
- Considérant** une logique de développement qui appellera Sainte-Flavie à croître tant sur le plan économique, touristique et résidentiel ;
- Considérant** que Sainte-Flavie a su se positionner de façon importante au niveau touristique grâce au dynamisme de ces citoyens, commerçants et élus et continuera à le faire dans l'avenir ;
- Considérant** la perte potentielle de visiteurs qui emprunteront la voie de transit ;
- Considérant** l'achalandage accru de visiteurs qui viendront à Sainte-Flavie pour la qualité de vie que nous saurons leur offrir ;
- Considérant** le positionnement actuel de la municipalité au niveau touristique (route des arts, patrimoine, activités touristiques et culturelles, festival, etc.) et les nouvelles possibilités de développement d'attrait que recherchent de plus en plus de touristes (route verte, route bleue, promenade, festivals, etc.)

Considérant que dès l'automne 2008, lors de l'inauguration du segment Sainte-Luce-Sainte-Flavie - Mont-Joli de l'autoroute 20, notre municipalité vivra un clivage important entre le Secteur Est (non contourné) et le secteur Ouest (contourné) ;

Considérant les nombreuses positions présentées ;

Il est résolu à majorité (6-1) que le conseil municipal de Sainte-Flavie réclame et soutienne auprès de toutes les instances concernées la construction par le ministère des Transports du Québec (MTQ) d'une voie de transit en parallèle au chemin Perreault Est à partir du point de chute de l'autoroute 20 à Mont-Joli et ce, jusqu'au pont Bergeron sur les terres qui sont la propriété du MTQ et déjà expropriées à cette fin par le passé.

Résolution sur le maintien actuel de la route 132

Considérant l'importance de la route 132 pour le développement touristique et l'importance de son emplacement actuel comme étant une route qui longe le littoral de la Gaspésie ;

Considérant que la municipalité de Sainte-Flavie est éventuellement prête à négocier une rétrocession du chemin Perreault Est à des conditions qui devront être statuées ultérieurement avec le MTQ (réparations majeures de la chaussée et du bas-côté) ;

Considérant que la municipalité de Sainte-Flavie ne désire pas que la future voie de transit en parallèle au chemin Perreault Est soit créée en déplaçant la 132 actuelle ;

Considérant que la municipalité de Sainte-Flavie souhaite la création d'une voie de transit distinct de la 132.

Il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Flavie revendique le maintien de la route 132 à son emplacement actuel et donc, que ce segment de la Route de la Mer de Sainte-Flavie demeure la propriété du ministère des Transports.

Précisions supplémentaires

Voici quelques éléments supplémentaires à considérer dans la position qui a été prise par la municipalité.

Plusieurs commerçants craignent l'impact de cette décision sur la rentabilité économique de leur commerce lors de l'ouverture de cette voie de transit (perte d'achalandage)...

Impact économique de la décision : qu'en pense la municipalité ?

Le conseil municipal de Sainte-Flavie est convaincu que la future voie de transit aura un effet positif sur le développement économique, touristique et résidentiel de notre municipalité.

En plus des considérations énoncées en préambule de la résolution concernant la voie de contournement, voici quelques autres facteurs qui nous soutiennent dans cette décision :

Lors d'une rencontre avec M. Bruno Jean, professeur et expert reconnu, spécialisé en développement régional à l'Université du Québec à Rimouski. Celui-ci nous a fait part de sa vision de l'impact économique qu'a une voie de contournement sur une petite communauté telle que Sainte-Flavie. Il est important de noter que monsieur Jean a étudié de façon approfondie la question avec plusieurs exemples régionaux et ailleurs dans la province et en tire la conclusion suivante :

« Les voies de transit ou de contournement des villages ont eu par le passé comme principal impact d'augmenter les tendances déjà existantes (qui sont présentes) dans la communauté. Dans le cas des municipalités où avant l'arrivée de la voie de contournement on gère une décroissance au niveau démographique, culturel, économique et touristique et où le dynamisme des citoyens, commerçants et élus n'est pas présent, la voie de contournement a comme principal effet d'accentuer cette tendance...

... dans le cas inverse, et c'est ce que je constate à Sainte-Flavie depuis plusieurs années...

Dans les municipalités qui se démarquent par leur innovation, leur positionnement, par la qualité de vie qu'elle procure à leurs résidents, par le dynamisme et l'attrait qu'elles ont et par une vision cohérente du développement de la part des élus... **l'effet de la voie de contournement est bénéfique** pour le développement économique, touristique et communautaire »...

Bruno Jean
Juin 2006, Sainte-Flavie

Au niveau touristique spécifiquement...

Nous croyons qu'il est intelligent de travailler avec différentes approches pour positionner Sainte-Flavie comme lieu de destination touristique de quelques jours plutôt qu'un lieu de passage. À l'aide de plusieurs stratégies que nous mettrons en place de façon concertée nous ferons de notre village qui possède déjà une très bonne réputation, un endroit extraordinaire et recherché par les vacanciers.

Aux dires des experts en développement touristique, les gens qui voyagent au Québec à chaque année et particulièrement dans notre coin, planifient leur déplacement, leur hébergement et les activités qu'ils feront, de façon réfléchié et documenté à l'avance. Le hasard prend de moins en moins de place dans les circuits touristiques, les gens sont renseignés et savent ce qu'ils recherchent.

La qualité de vie, les paysages, mais aussi l'environnement global et l'offre de service est très importante pour les gens qui voyage dans notre région.

Nous sommes donc convaincu que la voie de contournement n'aura pas d'impact négatif puisque Sainte-Flavie saura offrir à ses visiteurs ce qu'ils recherchent.